

ANNONCES OFFICIELLES - FINISTÈRE

COMMUNE DE SAINT-POL-DE-LÉON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'aliénation d'une portion de la rue Hervé-Mesguen
dont l'affectation principale est à usage de voie de circulation

Le public est informé que, par arrêté du maire de Saint-Pol-de-Léon pris le 14 avril 2023, une enquête publique est prescrite sur la commune concernant le projet d'aliénation d'une portion de la rue Hervé-Mesguen dont l'affectation principale est à usage de voie de circulation.

L'enquête publique se déroulera du samedi 29/04/2023 à 9 h au mardi 16/05/2023 à 16 h 30.

Le siège de l'enquête se situe à la mairie de Saint-Pol-de-Léon, place de l'Évêché, 29250 Saint-Pol-de-Léon.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un exemplaire papier du dossier d'enquête sera mis à la disposition du public dans la mairie aux jours et heures d'ouverture habituels.

Le dossier sera également disponible sur le site internet de la commune <https://www.saintpoldeleon.bzh>

Le dossier d'enquête publique est consultable dans sa version dématérialisée via un poste informatique en mairie de Saint-Pol-de-Léon.

Le public peut formuler des observations et propositions pendant la durée de l'enquête soit sur le registre d'enquête mis à disposition à la mairie de Saint-Pol-de-Léon, soit par correspondance adressée à l'attention de M. Jacques Soubigou, commissaire enquêteur, mairie, place de l'Évêché, 29250 Saint-Pol-de-Léon, soit par voie électronique à l'adresse : mairie@saintpoldeleon.fr

M. Jacques Soubigou a été nommé commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Pol-de-Léon, le samedi 29/04/2023 de 9 h à 12 h, le mardi 09/05/2023 de 14 h à 17 h et le mardi 16/05/2023 de 13 h 30 à 16 h 30.

2^e AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2023-002U du 7 mars 2023, le maire de la commune de Plogonnec a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU).

Cette modification n° 1 a pour objet de :

Objet 1 : mise en cohérence du règlement graphique et du règlement écrit concernant les règles de recul par rapport aux routes départementales applicables aux zones A et N et préciser le règlement écrit concernant les dérogations possibles.

Objet 2 : adaptation des emplacements réservés n° 2 (prévu pour des équipements scolaires, l'aménagement d'espaces verts des cheminements piétons), n° 3 (cheminement piéton) et n° 6 (cheminement piéton).

Objet 3 : adaptation de l'article UH.11 du règlement écrit, afin d'être en cohérence avec les dispositions prévues à l'article 1AUH.11 concernant le traitement des éléments annexes (uniquement pour les opérations d'aménagement d'ensemble).

Objet 4 : recalage du tracé du cours d'eau (et de la zone humide liée) au niveau de Kerinou (sur le règlement graphique et les OAP des secteurs concernés), pour prendre en compte l'actualisation réalisée par le Sivalodet.

Objet 5 : création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) "activités" « Ai » sur les parcelles XC303 et XC305 au niveau de Kernevez-Kertanguy.

Objet 6 : mise en cohérence des bâtiments étoilés sur le règlement graphique et de l'atlas localisant et identifiant chaque bâtiment pouvant changer de destination.

L'enquête publique se déroulera du lundi 17/04/2023, à 10 h, au mercredi 17/05/2023, à 17 h inclus, en mairie de Plogonnec (4, rue de la Mairie, 29180 Plogonnec), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Mme Jocelyne Le Faou, géographe-urbaniste, a été désignée comme commissaire enquêteur.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Plogonnec : le lundi 17/04/2023, de 10 h à 12 h ; le samedi 06/05/2023, de 10 h à 12 h et le mercredi 17/05/2023, de 15 h à 17 h.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie, sur un support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et mis en ligne sur le site internet de la commune : <https://www.plogonnec.fr/>

Les observations pourront être portées sur le registre ouvert à cet effet en mairie ou être adressées par courrier postal à la mairie, 4, rue de la Mairie, 29180 Plogonnec, à l'attention de la commissaire enquêteur ou par courriel à l'adresse dgs@plogonnec.fr, et ce, impérativement avant 17 h le mercredi 17/05/2023.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie dès réception.

Vie des sociétés - Avis de constitution

YANN LEBRETON EXPERTISE, 1, rue de la Fontaine-Saint-Pierre
29470 PLOUGASTEL-DAOULAS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société civile immobilière par acte SSP, en date du 06/04/2023.

Dénomination : **SCI PASTEUR**. Forme : société civile immobilière. Siège social : 136 bis, rue Hoche, 29200 Brest. Objet : la société a pour objet la propriété, la gestion et l'exploitation par bail ou location de toutes formes d'immeubles. Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 1 000 €. Cession de parts et agrément : les statuts prévoient une clause d'agrément des cessions de parts sociales. Gérant : M. Stéphane De Moura, demeurant 136 bis, rue Hoche, 29200 Brest. La société sera immatriculée au RCS de Brest.

Autres

M^e GOLDIE, 56 bis, rue Jean-Jaurès, 29390 SCAËR

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 11/04/2023 dressé par M^e Alexis Goldie, notaire à Scaër (29390), M. Jean Claude Le Coadic, né le 27/06/1951 à Scaër (29390), et Mme Catherine Coralie Pauline Régnaut, née le 28/04/1956 à Paris XVIII^e arrondissement (75018), demeurant ensemble à Scaër (29390), 16, rue de Kervéguen, mariés le 15/06/1974 à Trégunc (29910) sous le régime de la communauté d'acquêts, ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.



Vous devez publier une annonce légale ?

Devis et attestation immédiats sur
regions-annonceslegales.com

BR021791



**L'ASSURANCE
DE TOUCHER
562 000 LECTEURS***

*EN 22, 29 & 56

Votre annonce dans
Le Télégramme

1 - RÉDIGEZ VOTRE ANNONCE

Forfait 15 mots, en majuscules, à raison d'un mot par case.
N'oubliez pas d'indiquer votre numéro de téléphone (1 mot)

Mots supplémentaires éventuels (voir tarifs)

--	--	--	--	--

2 - COCHEZ LA FORMULE CHOISIE | Forfait 15 mots

➔ *Auto - Immo - Divers*

OFFRES DE PRINTEMPS

FINISTÈRE - CÔTES D'ARMOR - MORBIHAN

50€ les 6 parutions
sous 15 jours
Mot supplémentaire 5,00€

60€ les 8 parutions
sous 20 jours
Mot supplémentaire 6,00€

FINISTÈRE

55€ les 8 parutions
sous 20 jours
Mot supplémentaire 5,50€

65€ les 10 parutions
sous 1 mois
Mot supplémentaire 6,50€

FINISTÈRE NORD

20€ 1 parution
Mot supplémentaire 2,00€

35€ les 3 parutions
sous 7 jours
Mot supplémentaire 3,50€

➔ *EMPLOI*

Votre demande d'emploi pour **20€** les 3 parutions*
Mot supplémentaire 2,00€

* Une parution par semaine dans Les pages Emploi

3 - VOS DATES DE PARUTION

Délai de parution : 2 jours après réception de votre grille

1 ^{ère} parution	2 ^{ème} parution	3 ^{ème} parution	4 ^{ème} parution	5 ^{ème} parution	6 ^{ème} parution	7 ^{ème} parution	8 ^{ème} parution
---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

4 - VOS COORDONNÉES

Nom : Prénom : Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : E-Mail : @

5 - VOTRE RÉGLEMENT

Formule choisie : €

Encadrement annonce dans le Télégramme + 20 % : €

Photo 6 € : €

Domiciliation* option « écrire au Télégramme qui transmettra » 18 € : €

* OBLIGATOIRE POUR LES ANNONCES RENCONTRES, CES ANNONCES NE SONT PAS PRISES PAR TÉLÉPHONE

TOTAL : €

Par chèque à l'ordre de Viamédia

Par carte bleue :

Une conseillère vous appellera pour que vous puissiez donner vos coordonnées bancaires

Contactez-nous par téléphone

0 800 879 925 (Appel gratuit)

Règlement par carte bancaire

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30

Contactez-nous par courrier

Viamédia / Le Télégramme - Service Petites annonces
10, quai Armand Considère (port de commerce)
CS 92 919 - 29229 Brest cedex

Contactez-nous par courriel

petites-annonces @ letelegramme.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant auprès du "Télégramme", BP 243 - 29205 MORLAIX Cedex.

ANNONCES RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS

Suite des obsèques

Guiclan, Saint-Pol-de-Léon, Torcy Aulnay-sous-Bois, Vannes

Nous avons la tristesse de vous annoncer le décès de

Monsieur Ounis KAOUANE
Ancien combattant d'Algérie
Membre de la FNACA

survenu à l'âge de 82 ans.
De la part de :
son épouse, Renée;
ses enfants,
Serge et Nolwenn,
Eddy et Chantal,
Nadine;
ses petits-enfants,
Alicia, Amir, Rosa, Emma,
Lee-Ann, KENZA, Aïcha,
et toute la famille.

Un hommage lui sera rendu **lundi 24 avril, à 16 heures, au crématorium de Saint-Thégonnec.** Ounis repose à l'Espace funéraire, ZA de Kervent à Saint-Pol-de-Léon. Visites aujourd'hui vendredi à partir de 14 h.

Ne recevant pas de condoléances, la famille remercie toutes les personnes qui prendront part à sa peine et tout particulièrement le service neurologie de l'hôpital de Morlaix. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Poulichot,
Morlaix, 02 98 88 00 88

Île-Tudy

Nous avons la douleur de vous faire part du décès de

Madame Alice PERRIN
née LE BOLZER

survenu à l'aube de sa 88^e année.
De la part de :
Pierre, son époux;
Christophe et Françoise,
Patricia,
Sophie et Vincent, ses enfants;
Laëtitia et Julien, Adeline et Stéphane,
Elodie et Paul, Camille et Steven,
Pierre et Amélie, Bastien, Axel,
Alice, Raphaël, ses petits-enfants;
Pierrick, Titouan, Clémence, Lison,
Enzo, Manon, Faustine, Izia,
ses arrière-petits-enfants,
et l'ensemble de la famille.
Une pensée pour Frédéric.

La cérémonie civile aura lieu **mardi 25 avril 2023, à 14 h 30, au cimetière d'Île-Tudy.**

Alice repose à la Maison funéraire du Pays Bigouden, rue Quillivic à Pont-l'Abbé.

La famille remercie le Dr Cueff, son médecin traitant, Sophie, Emmanuelle, Mélanie, infirmières à l'Île-Tudy. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Corbel,
Pont-l'Abbé, 02 98 82 33 77

Locquirec, Yerres, Bordeaux, Paris Viroflay

C'est avec un immense chagrin que nous vous annonçons le décès de

Docteur Éric VENDRELY
Professeur des universités
Ancien chef de service de l'hôpital Tenon

survenu à l'âge de 83 ans.
De la part de :
son épouse, Marie-Pierre Vendrely;
ses fils,
Bertrand, Benoît, Matthieu, Julien
et leurs épouses et compagnes;
ses petits-enfants,
Axel, Thibaud, Gabin, Tristan,
Alice, Martin, Maël;
sa sœur, Fabienne;
ses frères, Jacques (†) et Didier;
ses belles-soeurs,
Brigitte, Annick et Régine;
ses neveux et nièces,
ainsi que toute la famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée demain **samedi 22 avril 2023, à 10 h 30, en la chapelle de Kernitron à Lanmeur.**

Éric repose au funéraire de l'hôpital de Lanmeur. Nous remercions chaleureusement le Dr Le Reste et tout le personnel soignant du SSR de Lanmeur, ainsi que toute l'équipe des infirmiers de Locquirec.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Jaouen,
Lanmeur, 02 98 67 50 87

La parution des avis d'obsèques est prioritaire
Celle des remerciements peut se trouver décalée

Roscoff, Paris

Sa sœur, Christiane;
sa belle-sœur, ses neveux et nièces,
ses petits-neveux et petites-nièces,
et toute la famille ont la grande tristesse de vous faire part du décès de

Marie Thérèse CHAPALAIN
Administrateur de l'INSEE
Chevalier de la Légion d'honneur
Présidente de Tud Ar Johnniged

dans sa 92^e année.

La cérémonie religieuse aura lieu **samedi 22 avril, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame de Croaz-Batz à Roscoff.**

Visites à l'Espace funéraire de Saint-Pol-de-Léon, de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h.
La famille remercie sincèrement toutes les personnes qui prendront part à sa peine, plus particulièrement la maison de retraite Saint-Nicolas.
Christiane Garnier,
9 quai Ioti, 22500 Paimpol.

La Maison des Obsèques-PF Gouriou,
Saint-Pol-de-Léon, 02 98 19 11 11

Larmor-Plage, Groix Rennes, Bruxelles

Paul, son époux;
Anne-Gaël, Yves-Marie et Nathalie,
Marie-Gwenn et Khaled,
ses enfants;
Luis, Enrique, Baptiste, Pierre-Louis,
Valentine, Malo et Adélie,
ses petits-enfants;
Jean-Christophe et Jacqueline,
son frère et sa belle-sœur;
ses neveux et nièces,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Marie-Madeleine ROBIN
née LE DANTEC

survenu à l'âge de 81 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **lundi 24 avril, à 14 h 30, en l'église de Port-Louis.**

Ni fleurs, ni couronnes.
Dons à Médecins sans Frontières.
Remerciements au Dr Marc Le Bihan et à toute l'équipe du cabinet infirmier du 27B avenue Jules Le Guen à Larmor-Plage.

Avis de décès

Plourin-lès-Morlaix, Douarnenez Étampes

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Andrée PAY
née MILLOT

survenu à l'âge de 94 ans.
De la part de :
ses enfants,
ses petits-enfants,
son arrière-petite-fille,
et toute la famille.

La cérémonie a été célébrée **dans l'intimité familiale au crématorium de Saint-Thégonnec.**

Remerciements au personnel de l'EHPAD de Ker An Déro. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur
<https://pompesfunebres-menez.fr>

PF Menez,
Plourin-lès-Morlaix, 02 98 62 00 05

Remerciements

Melgven, Trégunc Montoir-de-Bretagne

Très touchée par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié témoignées lors du décès de

Monsieur Alain LE DOEUFF

et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, la famille remercie toutes les personnes qui par leur présence, l'envoi de fleurs et de cartes se sont associées à sa peine.

PF Mariel,
Trégunc, 02 98 50 23 77

Vous pouvez offrir une messe ou envoyer des fleurs à un défunt depuis notre site **ouest-france.fr** rubrique Obsèques

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : **centraledesmarchés.com**

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr
Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022, soit 0,183 € ht le caractère.
Les annonces sont informées que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

DEUXIÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2023-002U du 7 mars 2023, le maire de la commune de Plogonec a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU).

Cette modification n° 1 a pour objet de :
Objet 1 : mise en cohérence du règlement graphique et du règlement écrit concernant les règles de recul par rapport aux routes départementales applicables aux zones A et N et préciser le règlement écrit concernant les dérogations possibles.

Objet 2 : adaptation des emplacements réservés n° 2 (prévu pour des équipements scolaires, l'aménagement d'espaces verts des cheminements piétons), n° 3 (cheminement piéton) et n° 6 (cheminement piéton).

Objet 3 : adaptation de l'article UH.11 du règlement écrit, afin d'être en cohérence avec les dispositions prévues à l'article 1AUH.11 concernant le traitement des éléments annexes (uniquement pour les opérations d'aménagement d'ensemble).

Objet 4 : recalage du tracé du cours d'eau (et de la zone humide liée) au niveau de Kérinou (sur le règlement graphique et les OAP des secteurs concernés), pour prendre en compte l'actualisation réalisée par le Sivalodet.

Objet 5 : création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (Stecal) «activités» «A1» sur les parcelles XC 303 et XC 305 au niveau de Kernevez-Kertanguy.

Objet 6 : mise en cohérence des bâtiments étoilés sur le règlement graphique et de l'Atlas localisant et identifiant chaque bâtiment pouvant changer de destination.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 17 avril à 10 h 00, au mercredi 17 mai à 17 h 00 inclus**, en mairie de Plogonec (4, rue de la Mairie, 29180 Plogonec) aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Mme Jocelyne Le Faou, géographe-urbaniste, a été désignée comme commissaire enquêteur. La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Plogonec :
- le lundi 17 avril de 10 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 6 mai de 10h00 à 12 h 00,
- et le mercredi 17 mai de 15 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie, sur un support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et mis en ligne sur le site internet de la commune : <https://www.plogonec.fr/>

Les observations pourront être portées sur le registre ouvert à cet effet en mairie, ou être adressées par courrier postal à la mairie, 4, rue de la Mairie, 29180 Plogonec, à l'attention de la commissaire enquêteur ou par courriel à l'adresse mail dgs@plogonec.fr et ce impérativement avant 17 h 00 le mercredi 17 mai 2023.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie dès réception.

Commune de PLOUHINEC
Modification n° 6
du Plan local d'urbanisme (PLU)
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° Urbanisme, 2023 - 101- du 16 mars 2023, le maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n° 6 du Plan local d'urbanisme de Plouhinec intégrant une évaluation environnementale.

Cette enquête publique se déroulera en mairie du **lundi 17 avril 2023 au mardi 16 mai 2023 inclus**, soit pendant 30 jours consécutifs.
Mme Agnès Lefebvre, désignée par le tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur, assurera trois permanences à la mairie de Plouhinec, sise rue du Général-de-Gaulle :
- le **lundi 17 avril 2023 de 9 h 00 à 12 h 00**,
- le **vendredi 28 avril 2023 de 9 h 00 à 12 h 00**,
- le **mardi 16 mai 2023 de 14 h 00 à 17 h 00**.

Durant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête, accessible au public aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie (du **lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00** et de **14 h 00 à 17 h 00**).

Le dossier est également consultable et téléchargeable pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la commune : www.plouhinec.bzh
Le public pourra également transmettre ses observations à l'adresse courriel : mairie@plouhinec.bzh en indiquant "à l'attention de Mme la Commissaire enquêteur", ou les envoyer par écrit à l'attention de : Mme la Commissaire enquêteur (Projet : Modification n° 6 du Plan local d'urbanisme), mairie, rue du Général-de-Gaulle, 29780 Plouhinec.

Le Maire
Yvan MOULLEC.

Notre publication adhère à
ARPP
dont elle suit les recommandations
Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au
ARPP
autorité de régulation professionnelle de la publicité
23 rue Auguste Vascouerie
75116 Paris
www.arpp.org
Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

Vie des sociétés

LE FUMOIR DE L'ENFER

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Quai du Port Rhu 29100 DOUARNENEZ
Siège de liquidation : Quai du Port Rhu 29100 DOUARNENEZ
884 572 793 RCS Quimper
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2023 au Quai du Port Rhu, 29100 Douarnenez, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Christophe Maguet, demeurant 16, rue du 19-Mars 1962, 29100 Poullan-sur-Mer, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de Quimper, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 18 avril 2023, à Moëlan-sur-Mer. Dénomination : Juka. Forme : EURL. Siège social : 5, rue des Acacias, 29350 Moëlan-sur-Mer. Objet : toutes prestations de services relatives à la maintenance et à la réparation du matériel de maison, ainsi que d'installations et équipements de second œuvre du bâtiment en général (électricité, chauffage, plomberie, menuiserie, serrurerie, vitrerie). Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 5 000 euros. Gérant : M. Grégory Montreuil, demeurant 5, rue des Acacias, 29350 Moëlan-sur-Mer. La société sera immatriculée au RCS de Quimper.

Grégory MONTREUIL.

Découvrez les nouveautés des Editions OUEST-FRANCE
www.editionsouestfrance.fr

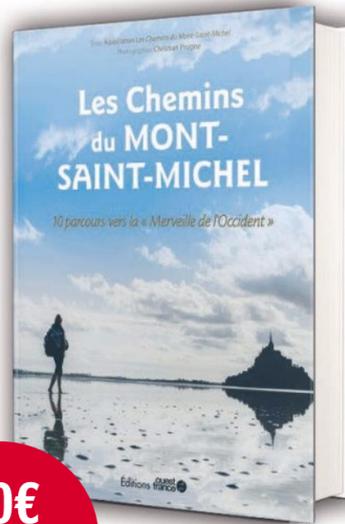
Assurance

Dégât des eaux : la responsabilité est automatique

Que l'on ait commis une faute ou non, chacun est responsable des dégâts des eaux qui ont atteint son voisin. Chacun est "gardien" de son habitation et responsable "de plein droit", c'est-à-dire sans circonstances particulières, des dommages qu'elle peut causer, rappelle la Cour de cassation. La Cour a annulé la décision qui mettait hors de cause un propriétaire parce qu'aucun acte particulier relatif à l'origine de l'infiltration d'eau à l'étage inférieur ne pouvait lui être reproché. Cette décision soulignait qu'aucune faute n'avait été commise et que l'origine de l'infiltration était d'ailleurs demeurée indéterminée. La demande d'indemnisation présentée par le voisin du dessous ne peut pas être jugée infondée, selon cette décision. Le dommage, à lui seul, justifie selon la justice la responsabilité de l'occupant du dessus.

Même si les assureurs ont passé entre eux des accords selon lesquels, en cas de dégât des eaux, chacun indemnise son propre assuré, l'auteur du dégât peut être amené à payer, souligne un magistrat de la Cour. Car la victime n'est pas obligée de solliciter son assureur en cas de sinistre. Elle peut s'adresser directement à son voisin automatiquement responsable. Jusqu'à la loi Alur de 2014, un propriétaire d'appartement en copropriété n'était d'ailleurs pas obligé d'être assuré. Seul le locataire avait cette obligation.

(Cass. Civ 3, 22.3.2018, Q 17-13.467).



30€
Livraison offerte !*

Réservé à nos abonnés

Offrez-vous ce beau livre photos !

10 grands itinéraires à découvrir

- Avec plus de 200 photos, un riche patrimoine naturel et architectural est mis en lumière.
- Des itinéraires à découvrir au départ de : Cherbourg, Barfleur, Caen, Amiens via Rouen, Orléans via Chartres, Paris, Clisson, Angers, Tours et Saint-Malo.



Scannez le QR code et précommandez abo.ouest-france.fr/LCM

Date limite de commande le 26/04/2023

Bulletin de commande

Renvoyez le **coupon ci-dessous sans affranchir** à :
Service clients – Libre réponse 25295 35099 Rennes cedex 9

02 99 32 66 66 (prix d'un appel local)
CODE : S2300LCM – du lundi au vendredi de 8 h à 18 h et le samedi de 8 h à 12 h 30.

Gagnez du temps : abo.ouest-france.fr/LCM

BOOF

BULLETIN DE COMMANDE

Les chemins du Mont-Saint-Michel

Je suis abonné(e) à Ouest-France

Je reçois Ouest-France par Portage :
Je commande le livre au prix de **30€** (livraison offerte).
Nombre d'exemplaires : _____ x **30€** = _____ – C2300LCM/1

Je reçois Ouest-France par la Poste :
Je commande le livre au prix de **34€** (frais de port inclus).
Nombre d'exemplaires : _____ x **34€** = _____ – C2300LCM/2

Je remplis mes coordonnées :

Nom	Prénom
Pour me retrouver plus facilement.	
N° abonné	Tél
Adresse	
Code postal	
Ville	
Adresse email	

Je choisis mon mode de paiement

Facile : je suis abonné(e) à Ouest-France et je paie par prélèvement automatique, j'accepte qu'un prélèvement du montant de ma commande soit effectué sur mon compte bancaire.

Je paie par chèque et joins un chèque du montant de ma commande à l'ordre de Ouest-France.

Je poste SANS AFFRANCHIR ce bulletin complété et accompagné de mon chèque le cas échéant.	Signature
--	-----------

* Livraison offerte pour les abonnés portés uniquement. Offre réservée aux abonnés portés et postés Ouest-France résidant dans les régions Bretagne, Pays de Loire et dans les départements Calvados, Manche, Orne et Deux-Sèvres. Le livre Les chemins du Mont-Saint-Michel sera livré à l'adresse de l'abonné uniquement. Offre valable jusqu'au 26/04/2023 pour une distribution en boîte aux lettres à partir du 16/05/2023. L'abonné dispose d'un délai de 2 mois pour contacter le service Clients si non réception de son livre. Le renvoi du livre se fera exclusivement à l'adresse de l'abonné et à son attention, dans les 15 jours qui suivent l'enregistrement de la réclamation. Si, au moment de sa réception, le livre s'avérait non-conforme, l'abonné disposera d'un délai de 10 jours ouvrés pour contacter le service Clients qui lui enverra un bon de retour lui permettant de procéder à un échange. Offre valable dans la limite des stocks disponibles. Les données personnelles recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique à des fins de prospection commerciale et de gestion des relations commerciales avec les abonnés. Elles sont conservées 3 ans. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ces données. Vous pouvez également vous opposer à leur traitement en vous adressant par courrier à : Service Clients – TSA 80001 35071 Rennes Cedex. Pour toute question relative à la protection des données personnelles, vous pouvez contacter par écrit ou par mail (pdp@spia.ouest-france.fr) notre Délégué à la Protection des Données – Protection des Données Personnelles – SIPA Ouest-France – 21 Rennes Sud-Est 10, rue du Breil – 35051 Rennes Cedex 9 – Société Ouest-France – SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 300000 € – 377114654 RCS Rennes.